

LOCALITE ET VILLAGE ADMINISTRATIF : ORIGINES ET CONSEQUENCES D'UNE INADEQUATION.

Partons d'une collectivité (1) centrée sur le village (2) administratif de Bidi (province du Yatenga, Burkina Faso) et observons cette dynamique qui fait de la localité un point d'articulation privilégié entre les objectifs endogènes du milieu et les objectifs exogènes de l'administration centrale (G. Ancey, 1975). Depuis plus de vingt ans, une succession d'aménagements, d'infrastructures et diverses techniques d'encadrement (3) des producteurs ont touchés notre village témoin. Ils s'inscrivent quasi systématiquement dans un maillage territorial (4) dont l'assise constitue plus un espace de commandement qu'un espace de gestion. L'histoire et le fonctionnement de certains projets de développement montrent que ni les groupes ciblés pour la diffusion des innovations, ni les espaces délimités comme support des aménagements ne s'appuient sur les réalités locales du système agraire (5).

Deux parties pour envisager cette inadéquation : la première propose différents regards sur l'histoire constitutive d'un même fait géographique que l'on nommera localité puis village. L'objectif est d'illustrer la distance entre la pluralité des composantes sociales constituant la localité et la vision unitaire et donc réductrice qui est celle des intervenants. Dans la seconde partie nous aborderons l'échec des pratiques de développement rural comme résultant de cette inadéquation. L'exemple proposé est celui des stratégies de lutte contre l'érosion mis en oeuvre dans le Yatenga : deux situations sont abordées illustrant le changement des stratégies mais la permanence des échecs.

De la localité au village : les origines d'une inadéquation

Le commandement (solem), unité politique première du système d'autorité mossi.

A partir du XV^e siècle, l'emprise politique des Mossi va se généraliser sur le bassin de la Volta Blanche, prenant la forme d'une organisation étatique dont les institutions seront spécialisées dans le contrôle de l'espace et l'administration des hommes (PELISSIER, 1985).

La colonisation de la tête du bassin de la Volta Banche constituera l'ultime avancée de ces conquérants qui créeront, en bordure des territoires peul, dogon et samo, le plus occidental des royaumes de l'empire, le Yatenga.

L'organisation du royaume découle d'une histoire complexe. Retenons qu'à la fin du XVIII^e siècle celui-ci acquiert une physionomie stable fondée sur un domaine royal qu'entoure une multitude de commandements territoriaux.

Le souverain dirige lui-même ce domaine royal constitué par l'ensemble des champs situés autour de ses résidences dont Ouahigouya, la principale, sera le siège du souverain et du gros de sa cour. Ce domaine est parsemé de villages où résident des serviteurs royaux qui constituent une grande part de la main d'oeuvre nécessaire à l'exploitation agricole des terres royales.

C'est à partir d'un commandement local que s'exerce le naam, expression du pouvoir que détient un Mossi issu d'une lignée de chefs. Il ne gouverne pas seul mais s'allie localement avec d'autres individus de son groupe socio-ethnique qui eux n'ont pas accès à cette charge. Avec le titre de naaba, le chef a des droits sur les hommes et les produits qu'ils tirent de leurs activités agricoles, ceci tant que l'autorité supérieure les laissera en place.

En effet la reconnaissance d'un chef supérieur régissant l'ensemble de ces commandements permet au premier personnage du royaume (Le Yatenga naaba) de choisir parmi les chefs locaux qui lui sont proposés et de décider du lieu de nomination. Il peut ainsi briser les velléités de certains qui ambitionnent la

1. se référer aux notes en fin de document.

constitution de véritables emprises dynastiques dans l'espace central du royaume. Le résultat de cette prérogative royale apparaît à travers l'enchevêtrement des villages dépendant originellement d'un même commandement mossi : parfois très éloignés les uns des autres, ils peuvent être entourés d'unités relevant de plusieurs autres commandements.

Les nesomba et leurs réseaux d'allégeances, sont les assises de l'organisation territoriale du royaume. Pour gouverner, le roi fait appel à des hommes de confiance issus du domaine royal et aux chefs de village. Les premiers, résidant à la cour, sont de véritables hommes politiques dont l'autorité s'étend à tout un ensemble de commandement locaux et à certains représentants des groupes non mossi du royaume (cf. infra) qui sont recus et logés exclusivement par eux. Ils présentent au chef suprême les requêtes introduites par ces individus et sont les intermédiaires obligés pour l'ensemble des sujets du royaume.

Les groupes socio-ethniques présents lors de la conquête vont être associés de différentes façons au commandement locaux du Yatenga. Les Fulsé constituaient le groupe d'agriculteurs politiquement dominant qui occupaient au XV^e siècle un territoire très vaste recouvrant une grande partie du Yatenga. Du nom de Lurum, ce royaume était organisé en "circonscriptions" dont le doyen, maître de la terre (en moré tengsoba), symbolisait l'implantation d'un groupe humain donné sur un espace géographiquement déterminé (BOUJU, 1989), le tengpeelem.

Les Mossi vont demander à ces autochtones la légitimation de leur pouvoir politique car, étrangers au territoire sur lequel ils l'exercent, ils ne peuvent s'adresser à la divinité que médiatiquement (IZARD, 1985). Outre leurs pouvoirs de médiateurs religieux, ils possèdent aussi celui de régler les conflits fonciers entre les agriculteurs implantés sur leur tengpeelem.

Le cas de figure le plus courant associe un chef politique Mossi à un chef de terre Fulsé : les territorialités se combinent mais l'autorité politique s'exerce uniquement sur le peuplement du solem et sur sa production agricole. D'autre cas de figure plus compliqués se rencontre parfois : un tengsoba peut exercer sur un territoire recouvrant plusieurs solem, et inversement les agriculteurs mossi d'un même commandement peuvent exploiter des terres ne relevant pas toutes d'un même tengsoba...

D'autres groupes seront simplement associés sans avoir de fonctions politiques ou religieuses. C'est le cas des Maransé, des Yarsé et des forgerons, considérés comme socialement étrangers à la société mossi. Ils s'intégreront néanmoins dans le système d'autorité mossi car, en plus de leurs activités agricoles, ils avaient le monopole de certaines productions : tissage et teinture des cotonnades, commerce itinérants, travaux de la forge et poteries.

les Peul, éleveurs nomades lors de l'arrivée des Mossi, sont eux considérés comme étrangers, non intégrés à la société bien que participant économiquement au système de production. Après avoir longtemps pratiqués un élevage nomade les détachant de tout ancrage foncier, ils se sont orientés depuis le XIX^e siècle vers un système mixte associant l'agriculture à l'élevage. Les rimaïbé, leurs esclaves, cultivent et récoltent pour leur maître, s'occupent de l'abreuvement du bétail et de l'entretien des points d'exhaure de l'eau. Ils sont regroupés en noyaux d'habitats semi-sédentaire qui constituent les points d'appui des campements autour desquels les Peul faisaient paître leurs troupeaux

Les Silmimossi, issu d'un métissage entre un pasteur peul et une femme mossi, seront eux aussi écartés du pouvoir. A l'image de double origine, leur système de production associe étroitement l'agriculture et élevage et ils entretiennent des relations étroites autant avec les Peul qu'avec les Mossi.

Si l'ensemble des Mossi devaient respect et obligations au chef qui commandait le solem, celui ci rassemblait des composantes de la société sur lesquels le pouvoir politique local avait beaucoup moins de prises. Peul en campement, quartiers d'artisans et de commençants, Silmimossi et Fulsé sont autant de groupements locaux qui, du fait de leur statut, dépendaient moins du pouvoir politique local

que d'un homme de confiance du roi dont ils relevaient par l'intermédiaire d'une autorité lignagère : chefs de fraction pour les Peul, doyens ou autres notables pour les artisans, commerçants et Silmi mossi.

Le lieu où se rencontrent des sociétés distinctes.

Deux types d'organisation lignagère sont représentés : l'une, dominante, est celle des Mossi qui s'applique aussi aux autres groupes socio-ethniques d'agriculteurs. l'autre est celle des pasteurs peul.

- Les Peul dispersés dans le royaume sont organisés localement en campements, unité de vie (**wuro**, pl. **guré**) constituant une communauté d'individus, possédant un homme reconnu comme chef. le **jooro** (contraction de **jom**, le maître et de **wuro**) et dont les membres sont reliés par des liens de parenté ou de voisinage suivi (RIESMAN. 1974).

Ces ensembles d'individus, par nature très dispersés, sont socialement et politiquement regroupés par le **lenyol** dont le concept, proche de celui du lignage, permet aux peul de se rattacher en ligne paternelle à un ancêtre commun dont un descendant siège à la chefferie. C'est lui qui représente l'ensemble de ses sujets auprès du pouvoir central.

- L'ensemble des groupes socio-ethnique d'agriculteurs du Yatenga ont une organisation lignagère qui s'exprime en un mot, le **buudu**, désignant tout groupe de descendance, du lignage maximale au lignage minimal. Ce lignage s'accroît, se fractionne et, de fait est très rarement uni-local.

La localité constitue le point de rencontre de ces fragments de lignages qui s'organisent en trois niveaux :

Le premier, la **zaka**, correspond à l'unité familiale restreinte, généralement un chef de famille et ses épouses qui possèdent chacune leur propre case.

La seconde, la **yiri**, est l'unité familiale élargie constituant l'unité d'émission et de réception des femmes.

Le **saka** est l'unité la plus large : homogène du point de vu lignager elle correspond à un regroupement de **zaka** en une ou plusieurs **yiri**.

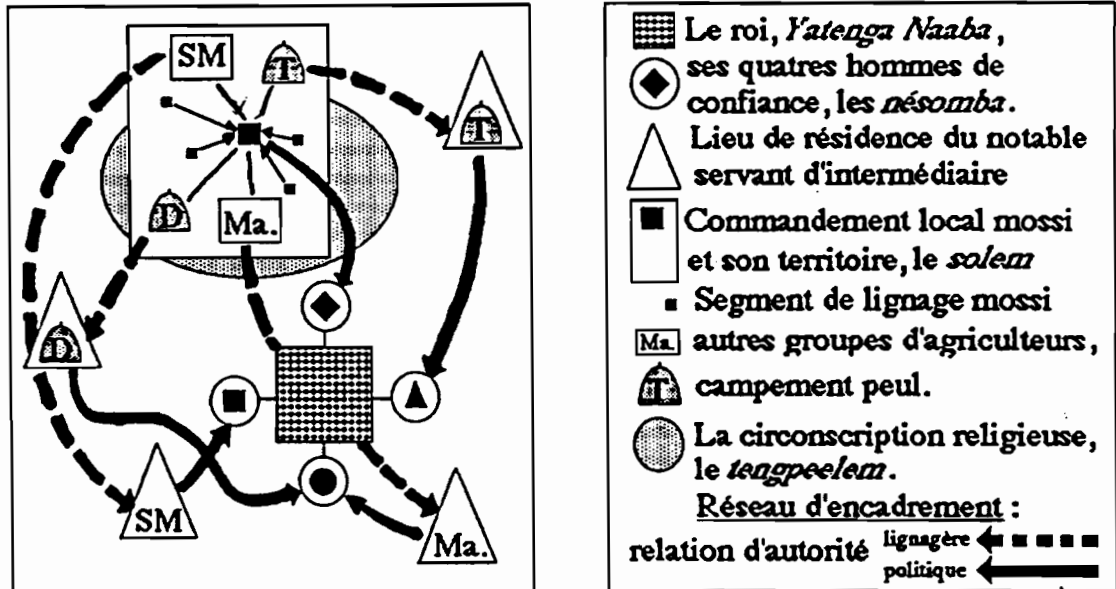
Le doyen d'une unité lignagère territorialisée administre un domaine foncier correspondant aux terres reçues originellement du maître de la terre. Il gère les champs collectifs du lignage, répartit les terres et les droits d'usages et concède les espaces encore inexploités.

La localité, rassemblement des segments de lignages de tailles variables, est aussi le lieux d'une complémentarité entre les différents groupes représentés. Ceux n'ayant pas accès au pouvoir ont presque tous une compétence particulière que le groupe dominant respecte et coordonne.

Commerce, troc de céréales et de produits laitiers, bail à cheptel, contrat de fumure sont autant d'échanges qui permettaient à ces groupes socio-ethniques de subsister en bonne entente sur des territoires communs.

Tous versaient un dû au pouvoir central sous forme de taxes sur les produits agricoles et les marchandises vendues. Ces richesses qui transitaient par le chef Mossi représentaient une part sûrement importante du trésor royal mais elles constituaient surtout une valeur plus symbolique que réelle, signe d'allégeance, reconnaissance de l'autorité et garants des structures socio-politiques (C.COQUERY-VIDROVITCH. 1985).

Pour résumer le double encadrement (politique et lignagé) fondant la localité, voici un schéma simplifié de l'organisation en réseaux du système d'administration mossi. Sont représentés en exemple, une localité regroupant : deux campements d'éleveurs peul ne relevant de la même chefferie, quatre segments de lignage mossi et le commandement dont ils relèvent, et deux autres groupes d'agriculteurs.



Dans le réseau d'encadrement de la société locale, les relations d'autorités lignagères sont faibles dans le cas des Mossi, pour qui l'encadrement politique est localement très fort du fait de la présence d'un chef. C'est l'inverse pour les groupes socio-ethniques associés qui eux, écartés du pouvoir local, se rattachent à une autorité lignagère supérieure non résidente qui se charge des relations avec le pouvoir central.

La vision coloniale de la localité : des groupes d'imposition territorialisés.

Pour les administrateurs coloniaux qui s'imposent au début de ce siècle, il s'agit de contrôler les hommes plus que le territoire qu'ils exploitaient et l'organisation administrative du royaume s'y prête parfaitement, d'où l'utilisation d'un régime d'administration qui va faire des "chefs traditionnels" les relais d'un encadrement coercitif sans commune mesure avec le précédent.

Le nouveau pouvoir politique ne disposant que de peu d'administrateurs, l'autorité coloniale va donc se substituer à l'ancienne classe dirigeante mais uniquement au niveau de commandement le plus haut, celui du roi. Les autorités lignagères et politiques vont être utilisées par l'administration coloniale qui entendait imposer sa propre autorité, mais en utilisant dans la pratique les opportunités locales. (C. COQUERY-VIDROVITCH, 1985).

Dans un premier temps une confiance mesurée est accordée aux hommes de confiance du roi (les nésomba) et l'agencement des réseaux est respecté. Ces quatre personnalités deviennent "chef de province" chargés d'administrer, par l'intermédiaire des autorités les représentant, les groupements socio-ethniques territorialisés dans le royaume. Mais l'administration constate rapidement la faiblesse de cette organisation réticulée qui ne peut faire face aux nouvelles charges qui lui sont imposées. Pour y pallier, elle va supprimer cet échelon et transformer le rôle des intermédiaires autour desquelles s'articulait la féodalité mossi. Des personnages relais de l'ancienne administration féodale vont alors tenir des rôles prédominants et, avec le titre de "chef de canton", être impliqués dans ce nouveau type d'encadrement des populations. Rémunérés par la France, chefs et notables deviennent les véritables rouages de l'appareil colonial et les réseaux de

liens d'allégeance se transforment en circuits d'extraction de biens et de main d'oeuvre.

Un de leurs principal rôle, sous la haute autorité du commandant de cercle (6), fut de mettre en oeuvre une fiscalité directe et de l'appliquer aux groupes placés sous leurs autorité. Pour mieux asseoir l'assiette de capitation mais aussi contrôler plus précisément des groupements peu encadrés localement, l'administration définie trois catégories de contribuables : les "simples cultivateurs" (Mossi, Fulsé et Rimaïbé), les "commençants et les semis pasteurs" (Yarsé, Maransé et Silmimossi) et les "pasteurs" Peul : le deuxième groupe paye entre 0 et 15% de plus que le premier alors que les Peul sont taxés entre 100 et 130% de plus.

Pour parachever le contrôle des populations du cercle, les quartiers ou campements dispersés et sans relation d'autorité direct avec un commandement mossi seront soit rattachés à une chefferie voisine pour devenir une division supplémentaire de la localité, soit pourvus d'un chef en accord avec les chefs de canton.

L'administration va donc s'appuyer sur la segmentation socio-ethnique des localités pour recenser les différents types de contribuables. Le premier recensement de la population par localités (197) fait apparaître des divisions internes rappelant le nom du commandement, suivit de celui du groupe concerné (p.e pour le commandement de Bidi : Bidi-mossi, Bidi-silmimossi, Bidi-peul, Bidi-rimaïbé).

Mais le morcellement lignagé, bien qu'utilisé comme outil de démembrement, n'apparaîtra pas dans les documents administratifs, fondant ainsi la vision réductrice du village administratif.

Depuis l'indépendance, le "village" : unité administrative imprécise mais cadre d'action privilégié des intervenants.

Lorsque que les cantons disparaissent au lendemain de l'indépendance, l'autorité des chefs locaux n'est que partiellement remise en question : ils deviennent les nouveaux fonctionnaires d'une administration territoriale naissante.

L'absence d'institutions locales reconnues par la loi avalise le pouvoir du chef sur les groupements socio-ethniques résidant sur son commandement. Il va avoir la charge du recouvrement des impôts et des différentes taxes et deviendra le seul représentant de la collectivité auprès des autorités administratives.

Ainsi l'ensemble des groupes d'imposables rattachés à une même chefferie durant la colonisation deviennent les administrés de cette "cellule de base de la maille administrative".

Les textes juridiques définissant le village resteront imprécis (7), ne faisant aucune référence aux limites du solem et du tengpelem. Un même flou s'observe toujours dans le maillage censitaire dessiné à l'occasion des recensements généraux (1975 et 1985) : l'unité primaire de dénombrement se compose "d'un village, ou plus, ou d'une partie de village". Dans les résultats publiés, ont retrouve omniprésent le maillage administratif mais aucun détail n'apparaît en deca du village.

Entre cercle et village, de véritables circonscriptions administratives seront créer pour les besoins de la planification économique. Les ressorts des nouvelles unités se constitueront par simple énumération des villages proches du pôle administratif, effaçant définitivement les multiples réseaux de pouvoirs qui fondaient l'équilibre politique des localités pluri-ethniques.

Le découpage contemporain en circonscription administrative est donc hérité de ce "modelage colonial" que les modifications postérieures n'ont pas remis en question.

Les différents modèles de développement rural se sont contentés de cette acceptation qui privilégiait le fait administratif au fait local.

- Elle simplifiait la tâche des politiciens qui recherchaient les éléments d'uniformisation nécessaires à la création d'une entité nationale regroupant des ethnies très différentes autour du bloc mossi.

- Elle entérinait une non reconnaissance des spécificités de la société civile en milieu rural, et participait ainsi au maintien du stéréotype simpliste sur les structures communautaires africaines et le consensus villageois (OLIVIER DE SARDAN, 1985)

En ignorant la diversité territoriale du maillage administratif, les interventions de l'Etat vont s'avérer sectorielles, fragmentaires et parfois incohérentes comme l'illustre partiellement l'exemple suivant.

La lutte anti-érosive dans le Yatenga : deux stratégies, deux échecs.

Un constat ancien qui ne suscitera qu'une réaction tardive :

Les premiers administrateurs coloniaux à parcourir le royaume constate la présence d'une "lèpre" qui entache le paysage de savane : ces plaques gravillonnaire sans aucune végétation étaient déjà l'illustration d'une érosion pluviale importante. Les agriculteurs réagissaient ponctuellement à ces dégradations quand elles touchaient leurs domaine agricole exploité. Différentes techniques anti-érosives étaient utilisées : cordons pierreux et autres types d'obstacles ralentissaient le passage de l'eau et retenaient une partie de la terre transportée. Mais seuls les champs permanents situés à proximité des habitations étaient concernés par ces aménagements précaires qui ne duraient que le temps d'une saison des pluies.

Il faut attendre 1960, pour qu'un rapport de la Direction des Eaux et Forêts propose concrètement d'intervenir pour faire face à ce phénomène. Il préconise des méthodes radicales de luttés anti-érosives afin de pallier à l'absence de techniques locales performantes : il s'agit de se substituer au paysans en mettant en oeuvre des moyens matériels et techniques modernes inconnues des habitants. La finalité ? Créer un choc psychologique dans le milieu paysan et permettre ainsi l'adhésion des populations aux méthodes préconisées !

Le GERES¹, une opération techniquement fiable...

Le service des Eaux et Forêts du cercle de Ouahigouya est chargé de tester la faisabilité des différentes techniques de conservation des sols sur 7000 ha à l'ouest de Ouahigouya. Un projet d'aménagement plus vaste concernant la tête du bassin versant de la volta blanche est ensuite honoré par un financement du FED (1.34 milliard de FCFA). Sous l'égide du GERES les travaux débutent en 1962 et vont durer trois ans (trois campagnes de 6 mois). 120 000 ha d'un seul tenant vont être aménagés, soit 35 000 km de fossés creusés sillonnant l'une des têtes du bassin de la Volta Blanche.

La méthode retenue était celle développée par Bennet aux Etats Unis dans les années trente pour y résoudre des problèmes d'érosion consécutifs à la mécanisation croissante de l'agriculture. Techniquement la méthode était cohérente : testée en milieu réel sur une surface conséquente, elle pouvait logiquement s'appliquer à l'unité morphologique choisie et produire l'effet escompté.

La participation des populations concernées va s'effectuer sous forme de travail salarié : piquetage des courbes de niveaux et terrassement. Economiquement l'opération fut lucrative : pour la première fois payer par des blancs pour travailler, certains vinrent de loin pour être embauché dans les brigades de

2. entendue ici comme l'ensemble des rapports économiques et sociaux que les individus établissent entre eux indépendamment de la médiation et des actes institutionnels de l'Etat.

3. Groupement européen de restauration des sols. consortium de société privé.

terrassément qui opéraient durant la saison sèche. Des femmes y trouvèrent même leur compte en vendant aux entrepreneurs le filin de coton tissé qui reliait entre eux les milliers de piquets marquant les futurs tranchés.

...mais un encadrement trop réduit pour un projet si ambitieux :

Au lendemain de l'indépendance, le maillage administratif est encore ténu et le personnel d'encadrement très réduit : le cercle du Yatenga vient à peine d'être subdivisé en quatre et les nouvelles circonscriptions n'ont qu'une existence virtuelle. L'encadrement économique et politique de la population s'effectue toujours par le canal des chefferies, seules autorités largement représentées en milieu rural. Les quelques innovations concernant l'agriculture sont diffusées par le biais d'une méthode dite de la "tache d'huile", où chefs et notables sont formés et équipés en priorité afin de servir d'exemples à leurs administrés ! (cf. R. GERVAIS, 1985)

La seule institution à vocation "coopérative", la Société de Prévoyance, regroupe officiellement tous les agriculteurs du cercle mais son action se limite en fait à quelques gros villages. Elle y commercialise à crédit des intrants et du matériel agricole, sert de relais à un service de l'agriculture sans moyen et gère les premiers fonds occidentaux destinés à l'équipement des campagnes (Barrages, puits, silos à grains).

Les promoteurs escomptaient sans doute bénéficier de "l'encadrement coutumier" très puissant sur le cadre spatial ciblé pour l'aménagement : l'ensemble des résidences royales et une partie du domaine agricole adjacent y étaient inclus. Aucune démarche ne fut entreprise dans cet esprit par les intervenants et deux ans après le passage des engins, une phase d'explication et de sensibilisation échouera.

Le cadre servant de support à l'aménagement dépassait largement l'échelle du local : les fossés se superposaient aux nombreux terroirs concernés et leur tracé ne faisait absolument aucun cas de l'agencement du parcellaire. La population n'a pas été intéressée par ce remodelage de l'espace dont l'échelle dépassait de beaucoup celle des blocs de champs qu'elle exploitait. La nécessaire participation des paysans à l'entretien et la gestion du système ne sera jamais acquise.

L'échec du projet sera officiellement déclaré en 1966 et le GERES dissous, malgré ses ambitions de reproduction du modèle dans d'autre lieu !

Le programme de défense et de restauration des sols (DRS) : où le changement d'échelle révèle l'inadéquation du village comme unité d'aménagement.

LE PROJET :

En 1976 débute un programme de développement intégré dont le thème majeur est la lutte anti-érosive. Conduit par le FDR (Fond pour le Développement Rural)⁴, ce projet va s'appliquer de façon privilégié à l'ensemble régional (le "plateau central") le plus touché par la pression démographique (35 % du territoire national peuplé par 55 % de la population totale).

Le changement d'échelle est conséquent puisque cette fois ci la technique d'aménagement préconisée concerne le village et ses champs permanents. La finalité est double : freiner l'eau pour réduire l'impact négatif des grosses averses et favoriser l'infiltration afin d'accroître le rendement des surfaces concernées. Des blocs de 25 ha vont être équipés d'un réseau de bourrelés de terre (diguettes) disposés le long des courbes de niveau et espacés en moyenne de 25 mètres. Tous les 200 m. un fossé de diversion écoule les eaux excédentaires vers des exutoires naturels (ravines).

4. Organisme public chargé depuis 1972. de mobiliser, coordonner et gérer les fonds destinés aux projets de développement rural.

Faute d'organisation administrative locale, les intervenants vont utiliser le réseau d'encadrement des producteurs animé, depuis 1966 par les Offices Régionaux de Développement (ORD). Par ce canal, les services de l'agriculture sont représentés dans les 6 subdivisions administratives du cercle. Les exploitants y sont suivis par des animateurs appelés communément "encadreurs", chacun couvrant une zone de quelques villages autour de celui où il est installé. Avec en moyenne 1 agent pour 6000 habitants¹, l'encadrement se limite au suivi de quelques individus et à l'animation des Groupements Villageois (GV). Ce type d'association réunit des producteurs locaux à l'initiative de l'ORD qui accorde aux adhérents des facilités de paiement leur permettant d'acquérir du matériel et des intrants de production. (cf. B. TALLET, 1989)

Les GV vont officiellement servir de médiateurs entre la population et les intervenants, car "l'idée d'un projet, autrement dit le besoin et la nécessité de sa réalisation, doit être ressentie au niveau de la collectivité et expressément déclarée par le GV".

Maître d'oeuvre des aménagements pour leurs circonscriptions, les services de l'ORD vont repérer les villages "demandeurs", sensibiliser la population, planifier la réalisation et l'entretien des 68 000 ha. aménagés sur le "plateau central" entre 1972 et 1986.

Plusieurs centaines de localités vont ainsi être concernées par une même technique d'aménagement. Le bilan global est donc difficile² si l'on part du principe que les spécificités de chaque micro-système agraire concerné par un bloc équipé vont influencer différemment sur le devenir de l'intervention.

Par contre la référence faite au village nous permet d'étayer nôtre propos sur la non pertinence de ce cadre administratif comme unité d'aménagement.

LA CIBLE :

Bidi, un site de colonisation pionnière :

En 1980 le village de Bidi compte 2500 habitants repartis en 70 unités résidentielles (UR)³ dispersées sur plus de 8 km le long d'un axe de drainage et cinq sites de campement peu⁴ localisés en haut de pente, à l'écart des champs permanents cultivés par les agriculteurs. (CARTE n°1)

De la colonisation pionnière de site (1900-1950) découle deux niveaux supérieurs d'organisation de cette collectivité. Cinq aires socio-ethniques rassemblent de façon homogène les Silmimossi, Mossi, Maransé, Rimaïbé et forgerons. En deçà, les UR se combinent en 9 quartiers. Ils sont mono cellulaires dans les rares cas où l'unité lignagère la plus large (le saka) se juxtapose à l'unité résidentielle. Mais pour la plus part ils sont pluricellulaires, regroupant un ensemble d'UR d'une même aire socio-ethnique selon des critères de différentes natures. Lignage, religion, classe sociale, village d'origine sont parmi les éléments qui peuvent ou non se combiner pour fonder cette unité.

Chaque UR d'un même quartier est territorialisée sur ce qui fut le premier encrage foncier du fragment de lignage fondateur, mais l'exploitation et la gestion des ces terres agricoles se fait individuellement comme l'illustre l'absence

5. Statistiques de l'ORD du Yatenga pour l'année 1986.

6. Un bilan global est abordé par M. MIETTON (1986) pour l'ensemble du plateau central. et par J.Y. MARCHAL (1986) pour le Yatenga central.

7. Une unité résidentielle, appelée aussi concession, constitue un ensemble homogène d'habitations dans lequel sont agglomérés plusieurs cases et greniers construits en pisé.

8. Ces sites de campement s'inscrivent dans le paysage sous la forme d'un ensemble de huttes et de greniers en paille souvent dispersés sur un espace dénudé.

d'initiative de quartier visant à maîtriser l'aménagement et le développement des champs de concessions. Le réseau de relations qui se tisse aujourd'hui entre UR d'un même quartier s'appuie sur les alliances matrimoniales, le commerce et les pratiques migratoires. De nouveaux liens se sont créés, et leur identifications ne peut se faire dans le cadre territoriale des UR et de leurs champs adjacents. Certains exploitants de quartiers (parfois même de villages) différents se retrouvent concernés par des problèmes d'érosion propres au micro-terroir qu'ils exploitent en dehors du cadre résidentiel.

L'encadrement fondant le village :

La première chefferie fut officiellement installée en 1930 avec comme principal objectif le contrôle économique d'une population restée jusque là en dehors des contraintes économiques imposées par les administrateurs coloniaux. Ce représentant du pouvoir politique n'aura que peu d'emprise sur les composantes non mossi de la collectivité qui restèrent longtemps dépendantes de leur seul chef de canton.

A partir de 1967, Bidi devient le siège d'une zone de l'ORD qui regroupe quatre villages environnants. L'encadrement agricole va dans un premier temps privilégier les Mossi proches de la chefferie. Ainsi en 1979, lorsque débutent les opérations de sensibilisation du programme DRS, deux GV fonctionnent à Bidi : ils regroupent 24 hommes du groupe mossi, soit 1 % de la population représentant 10 % des exploitations. Leur but ? S'équiper en matériel agricole grâce aux crédits accordés par l'organisme. Pour cela, ils doivent préalablement s'acquitter auprès de l'ORD d'une garantie financière leurs permettant l'octroi de crédits personnalisés. Ils cultivent donc collectivement un champs emprunté temporairement à l'un des membres et vendent les récoltes jusqu'à l'obtention de la somme requise.

Le déroulement des travaux :

Les documents de l'ORD rapportent que les opérations ont concernés 185 ha répartis sur trois tranches de travaux : "Bidi mossi" (82 ha), "Bidi marengo" (56 ha.) et "Bidi gourga" (47 ha.). Les plans nous ont permis de retracer l'emplacement des réseaux qui ont pratiquement disparus du paysage quatre années après les travaux.

Malgré leur faible représentativité et des visées plus individualistes que "communautaires", les GV vont être sollicités pour sensibiliser et mobiliser les hommes valides du village. L'approbation sera générale durant la première phase du projet : elle marquait l'adhésion de la population à la première intervention de l'Etat qui touchait un grand nombre d'individus "communs", c'est à dire ni membres d'un GV, ni paysans suivis par l'encadreur !

Ils seront nombreux à participer à la taille des piquets de bois, préalable au tracé des réseaux. Mais encore une fois, aucune discussions préalables n'aura lieu concernant l'emplacement des aménagements et les premiers mécontents apparaîtront dès le passage du tracteur qui matérialisait des diguettes ne passant pas chez eux ! D'autres s'apercevront après les premières pluies que le fait de voir son champs traversé par une diguette n'est pas toujours profitable.

Les 192 ha. aménagés toucheront très inégalement les différentes quartiers et campements du village. Peul, Rimaïbé et forgerons ne seront pas concernés, soit un tiers de la population dont une partie est effectivement installée sur des terres sableuses inadaptées à ce type d'aménagements. Mais la majorité des champs de concessions pouvaient être équipées de diguettes. Les membres des GV seront bien sur privilégiés mais, vu la maille de l'habitat, d'autre unités de résidence seront concernées. Faute de commentaires écrits disponibles à l'ORD, il est difficile de savoir ce qui a orienté le choix des aménageurs vers un site plutôt qu'un autre.

L'impact inégal selon les quartiers :

Un bilan agronomique de la situation expliquent l'échec de la méthode utilisée : la finalité des diguettes était de freiner l'eau pour favoriser l'infiltration et augmenter ainsi le rendement des surfaces aménagées. Mais les cordons vont le plus souvent stopper le ruissellement et perturber le système de culture du mil. Dans le cas de Bidi, l'aménagement va perturber le ruissellement particulier des micro cuvettes où siègent les champs qui parsement ce bas de pente : le souci des paysans était d'y gérer au mieux la faible quantité d'eau qui s'infiltrait durant la saison des pluies.

A l'échelle d'un bloc aménagé, les exploitants situés dans la partie aval du réseau sont perdants car la quantité d'eau ruisselée qu'ils reçoivent diminue. Inversement ceux situés en amont voient s'accumuler dans leurs champs des quantités inhabituelles d'eau qui perturbent leurs cultures. Bien réalisés et bien entretenus, ces aménagements "imperméables" réduisent en fait l'efficacité des pluies à l'échelle du champs (SERPANTIE 1988).

L'inégal répartition des aménagements dans l'espace villageois et l'inscription nuancée que ceux ci ont laissés dans les champs de concessions obligent à affiner encore notre regard. Observons à travers deux quartiers, deux types de réactions où rentre en compte la maille de l'habitat et la nature des liens sociaux qui l'anime. (CARTE n°2)

Deux blocs équipés s'appliquent au quartier Silmimossin : deux yiri représentant 80 % de la population vont voir leur champs de concessions entièrement aménagés. La structure du réseau est encore lisible sur les photos aériennes où peu de perturbations apparaissent. Les exploitants confirment cette impression tout en précisant qu'ils ont adaptés le tracé réalisé par l'ORD pour faire face au dysfonctionnement induit par les diguettes en terres. Des cordons pierreux perturbant moins le ruissellement ont été placés dans les endroits où l'eau emportait les levées de terre.

Cet aménagement concorde avec le domaine cultivé par les habitants de l'unique UR qui y est implantée ; celle ci est le siège d'une yiri composée de 8 zaka correspondant aux 8 exploitations qui détiennent toutes une parcelle du bloc aménagé. La cohésion lignagère a dans ce cas précis permis l'adaptabilité du réseau : le doyen a mobilisé les chefs d'exploitations bien que ne disposant plus aujourd'hui d'aucune prérogative sur la gestion de ces terres. Le cas du deuxième bloc est similaire malgré la division en trois UR correspondant chacune à une zaka.

Un troisième bloc aménagé concerne le quartier Baogo poré où près de 80 % de la population va là aussi voir ses champs traversés par des diguettes. Dans ce cas de figure, la lecture du paysage révèle une absence d'entretien du réseau. Seuls quelques linéaments apparaissent si l'on superpose les plans aux photo aériennes : ils servent de support aval à des parcelles clôturées (jardins maraîchers ou parcelle de maïs) qui récupèrent ainsi une partie du ruissellement !

La seule réaction commune aux exploitants s'exprime ici par une gestion concertée de brèches dans les diguettes pour rétablir le ruissellement perturbé. Le réseau fut ouvert en amont pour cause d'excès d'eau, permettant ainsi à ceux situés en aval de récupérer une part du ruissellement piégé. Certains ont aussi volontairement laissés les diguettes se dégrader parce qu'elles déviaient l'eau hors des champs.

Dans ce cas de figure, la nébuleuse d'UR concernées apparaît très divisée. Le premier arrivé sur ce bloc de champs fonde l'UR 7 et ses descendants vont progressivement essaimer dans les UR 8, 10, 11 et 13. Il va aussi accueillir puis concéder des terres à des individus non apparentés mais originaires du même village que lui (UR 1 et 5) ou d'un village voisin (UR 6). Par affinité, il va recevoir une famille (UR 9) qui elle essaimera en 4 et en 12. Le doyen de l'UR 5 va lui même recevoir sur ses terres trois individus originaires d'un même village :

deux se sont installés (UR 2 et 3), les descendants du troisième résident toujours en 5.

A travers ce rapide historique transparait la complexité du maillage foncier des champs de concessions propre à chaque UR. La cohésion lignagère est doublement rompue : par l'éclatement des UR souches et par la division fréquente de l'unité familiale restreinte (la zaka) en plusieurs exploitations.(cf. tableau de la CARTE n°2)

L'UR "Mounisaka" est la seule exception : cette saka est une unité économique prospère dotée d'une forte cohésion lignagère. Le GV qui y siège pourra servir de médiateur entre les intervenants et la population hétérogène de ce quartier : chaque exploitation y est représentée, mais aussi chaque zaka puisque ces unités coïncident. Les habitants du quartier viendront participer aux travaux mais, une fois terminé et après constat d'un dysfonctionnement, le GV n'aura plus aucune ascendance sur les stratégies individuels des agriculteurs exploitant cette zone.

Même les membres du GV, tous largement concernés par l'aménagement, ne vont pas entretenir collectivement le champs exploité par groupement. Un an après l'opération, l'association abandonne toutes activités, la totalité des sommes nécessaires à l'officialisation du groupement ayant été recueillie !

CONCLUSION : les signes d'un autre changement ?

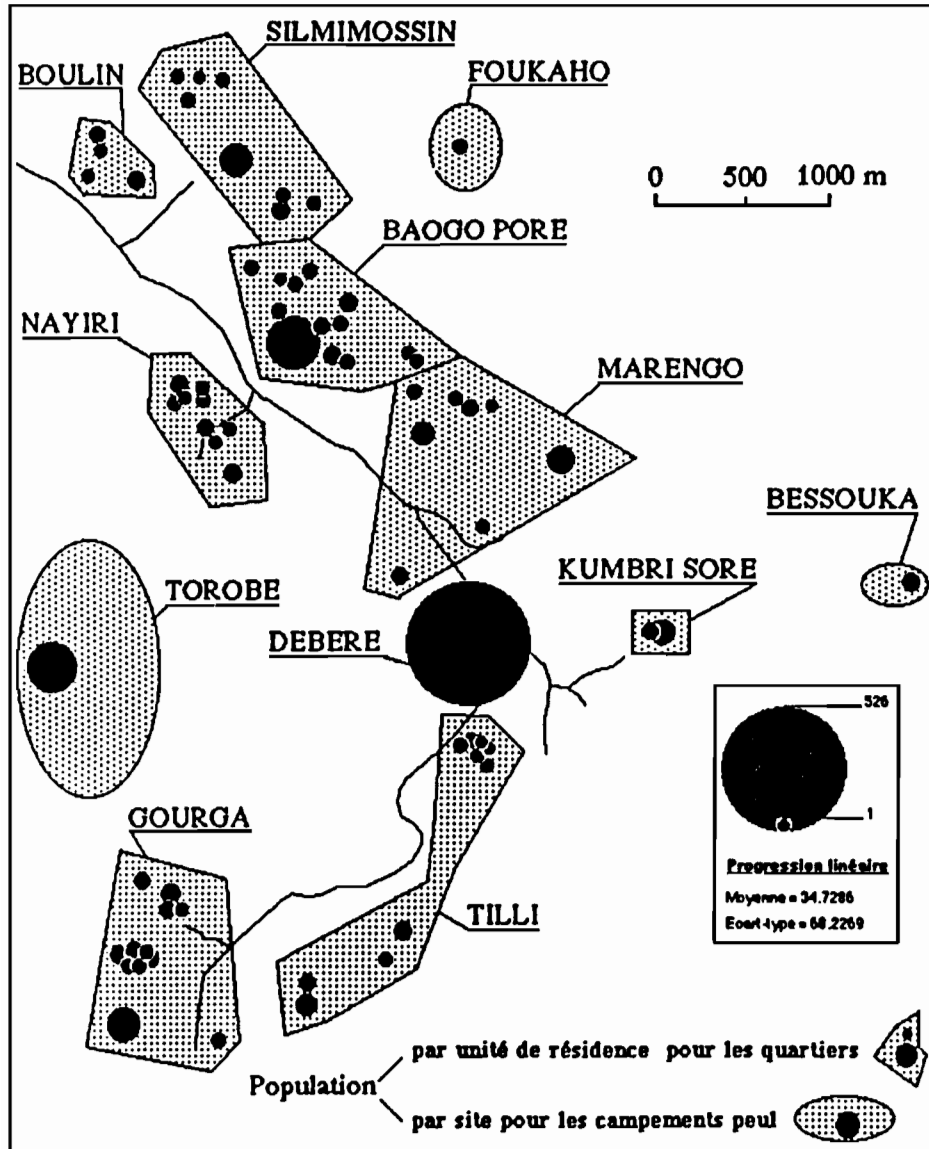
L'échec nuancé selon les quartiers illustrent la diversité des situations infra-villageoise et la méconnaissance de ces disparités par les intervenants. Le mode d'encadrement des producteurs pratiqué par l'ORD est aussi en cause et les intervenants cherchent aujourd'hui à le contourner. Depuis les années quatre-vingt, de nombreuses O.N.G. développent des projets plus modestes respectant mieux les intérêts des paysans et s'intéressant aux méthodes traditionnelles de restauration des sols pour les perfectionner. La recherche-développement s'implique aussi dans cette voie plus participative et s'oriente vers des aménagements intégrés sur de petites unités spatiales où, après avoir identifier les contraintes hydro-pédologiques de l'impluvium, ils tentent de mettre en adéquation leurs stratégies avec les modes de gestion agro-pastoral pratiqués par la collectivité sur ce site.

Une politique volontariste tente, depuis 1983, de transformer les relations entre l'administration et les "chefs traditionnels". Elle a instituée des Comités Révolutionnaire (CR), pièces maîtresses d'un centralisme démocratique partant du village. Le chef perd officiellement toutes prérogatives : il est remplacé par un Bureau composé d'individus élus par acclamation dans chaque quartiers du village.

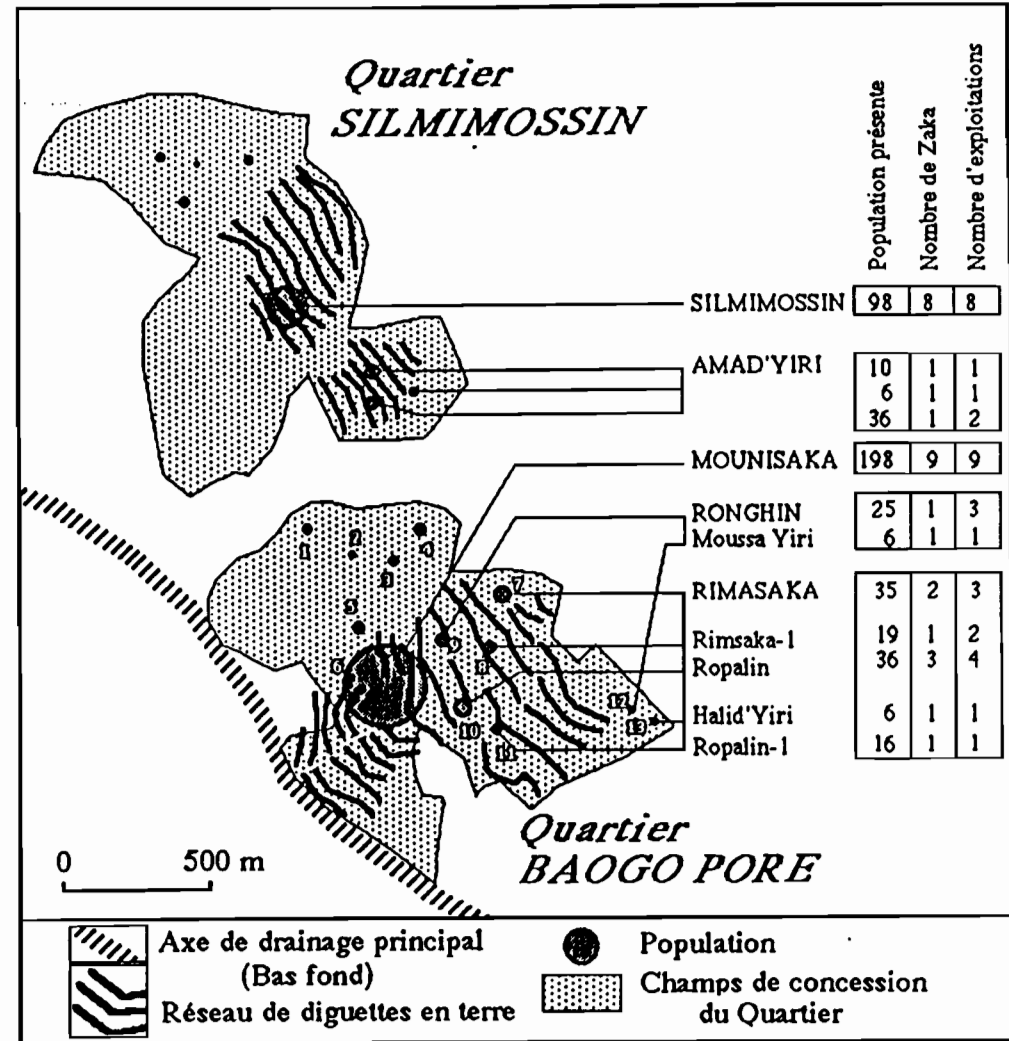
Une réforme foncière a créée un Domaine Foncier National incluant "les terres détenues en vertu des coutumes". Ce texte délègue aux CR des pouvoirs importants concernant l'attribution du patrimoine foncier nationalisé et la gestion de l'espace rural. Mais ces mesures restent sans effet, limitées par l'absence de véritables délégations de pouvoir aux paysans concernant la gestion de leur patrimoine foncier et des ressources naturelles qu'il recèle.

Le Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (PNGTV) initié en 1986 vient en prolongement de cette réforme foncière : il propose un nouveau cadre de développement rural fondé sur la gestion, par un comité de gestion de terroir, d'un espace délimité encerclant les villages administratifs.

Ce "terroir" risque de devenir, une fois tracé et légiféré, l'unique cadre territorial reconnu par les autorités et "pratiqué" par l'ensemble des intervenants extérieurs. Aujourd'hui s'affirment dans les milieux de la recherche, des options de développement fondées sur la complexité des situations agraires : elles proposent des cibles et des cadres spatiaux adaptés aux types d'interventions et à la demande des paysans. Alors, sans vouloir remettre en question la maille administrative des départements, peut être devrait on rechercher des espaces de développement qui ne soient pas circonscris à la dernière maille du découpage administratif que l'Etat est en train de dessiner ?



CARTE n° 1.



CARTE n° 2

NOTES :

(1) Le mot **communauté** introduit l'idée d'une mise en commun de certains biens et idéaux, tandis que **collectivité** convient mieux pour définir un ensemble d'habitants vivant sur un même territoire. (J.Y. MARCHAL, 1983)

(2) A l'instar de J.M. Kohler, nous utilisons le mot **village** pour définir les unités de commandement créées par les Mossi puis utilisées par l'administration. (J.M. KOLHER, 1971). Le terme de **localité**, envisagé comme le lieu d'un "enchevêtrement entre réseaux économiques, politiques, de voisinage, de parenté, de sociabilité" (H.MENDRAS).

(3) Le Petit Robert donne plusieurs sens au mot **encadrement**. L'action de poser des cadres propre à un artisan peut tout à fait s'appliquer à notre propos : c'est ce que vont faire les Mossi en fondant des commandement locaux et les autorités coloniales en dessinant de nouveaux espaces de commandement. Le troisième sens citer dans le dictionnaire correspond mieux à l'**encadrement agricole** tel qu'il se pratique encore souvent : faire entrer dans le cadre d'une formation militaire, encadrer des recrues ou aussi, diriger et organiser pour le travail.

P. Gourou a lui développé un concept d'encadrement qui sert de fil conducteur à notre raisonnement. En voici un bref résumé.

L'homme s'est "encadré" de mille façons ; langage, famille, habitudes alimentaires, régime foncier, cadres villageois, tribaux, étatiques, systèmes de communication, religions, préjugés, philosophies concourent à encadrer les hommes, à modeler les paysages, à créer des conditions plus ou moins propices à la maîtrise du milieu naturel. Certains encadrements sont plus capables que d'autres de multiplier les hommes, de donner la durée aux groupements humains, de procurer santé, longévité, abondance. Certains sont plus capables que d'autres d'accueillir de nouvelles techniques de production.

Les techniques d'encadrement sont la clef du "développement". Sans encadrement propice, aucun développement possible. Un groupe humain n'existe pas sans encadrements, c'est à dire sans contraintes ; il existe des systèmes de contraintes plus favorables que d'autres à ce que nous appelons développement ; la nature des contraintes (et non pas leur vigueur) joue un rôle capital dans les possibilités de développement. Il serait aventureux de dire quelles sont les "bonnes" techniques d'encadrement, chaque situation locale étant un complexe de techniques qui réagissent les unes sur les autres.

(4) Le concept de territoire, envisagé dans toutes ses acceptations, physiques, sociales et juridiques, est beaucoup plus complet et précis que celui d'espace. En effet le terme exprime nécessairement le rapport entre une étendue physique et ses ressources d'une part et des êtres vivants mobiles possédant une organisation sociale, d'autre part ; de plus un territoire n'existe pas sans ses limites, ses frontières, seuils de basculement vers l'extérieur, le "reste du monde". (O.DOMENACH)

(5) **Système agraire**, entendu comme l'ensemble des conditions juridiques, sociales, foncières et agricoles qui régissent une région rurale (P. Fénélon)

(6) Les circonscriptions administratives coloniales étaient organisées en plusieurs niveaux emboîtés : à la base, le Poste Administratif, puis la Subdivision, le Cercle, le Territoire et au sommet, la Fédération (A.O.F.). Cette partition de l'espace s'est très peu modifiée depuis : l'éclatement de la Fédération n'a pas remis en question le découpage interne des Etats indépendants dont l'assise fut celle des Territoires. Les noms des circonscriptions ont changés, de nouvelles unités se sont créées pour affiner le maillage administratif mais les limites existantes furent conservées.

(7) L'Ordonnance n°74-45 du 2 juillet 1974 définit la division, l'organisation et le fonctionnement des circonscriptions administratives. Le territoire est alors structuré en quatre niveaux : le village est défini comme cellule de base de la maille administrative, c'est une agglomération de 100 habitants et plus, distante de plus de cinq kilomètres d'une autre agglomération. Il doit être permanent et avoir des coutumes reconnus. Les villages existants et reconnus demeurent. Seuls les campements nomades ou constitués temporairement sont exclus de cette définition. Le seuil de population sera abaissé à 50 habitants en 1975 (Arrêté du 21 juin) puis de nouveau relevé à 100 habitants ou 20 familles en 1983 (Ordonnance du 14 novembre 1983) ; le critère de "coutumes établies" n'apparaît plus et le village devient circonscription administrative décentralisée dotée de la personnalité morale.

BIBLIOGRAPHIE

- ANCEY (G.) -1975- Niveaux de décisions et fonctions objectif en milieu rural africain, note de travail AMIRA n°3, groupe AMIRA-INSSE, Paris, 1975, 33 p.
- CHAUMIE (J.) -1984- La gestion de l'environnement dans les pays sahéliens, Les cahiers de la Recherche développement n°8, 1985, pp. 17-24
- BOUJU (J.), BRAND (R.) -1989- Analyse socio-anthropologique des trames foncières dans la province du Ganzourgou, Rapport final : généralités. Tome 1, A.V.V.- Projet U.P. 1- Zorgho, 83 p., multigr.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.) -1985- Afrique Noire, Permanences et ruptures, Editions Payot, Paris, 1985, 440 p.
- GERVAIS (R.) -1985- Diffusion élitiste des innovations technologiques : des expériences de la Haute-Volta coloniale, Sustainable Agriculture in Africa, E. Ann Mc Douglas et al., Africa World Press, Inc., Trenton, New Jersey. pp.235-256.
- GOUROU (P.) -1973- Pour une géographie humaine, Paris, Flammarion, 388 p.
- GROUPEMENT EUROPEEN DE RESTAURATION DES SOLS VOLTAIQUES (G.E.R.E.S.) -1961- Qu'est-ce que le GERES, Archives du Cercle de Ouahigouya, Haut-commissariat de la Province du Yatenga, Burkina-Faso, 6 p. multigr.
- IZARD (M.) -1985- Gens de pouvoir, gens de la terre, les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche), Edition de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 594 p.
- MARCHAL (J.Y.) -1978- L'espace des techniciens et celui des paysans, histoire d'un périmètre anti érosif en Haute-Volta, Maitrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, actes du colloque de Ouagadougou, Mémoires ORSTOM n°89, pp.245-252.
- MARCHAL (J.Y.) -1986- Vingt ans de lutte antiérosive au nord du Burkina Faso, Cahier ORSTOM, sér.Pédol. vol. XXII, n°2, 1986, pp.173-180.
- MIETTON (M.) -1986- Méthodes et efficacité de la lutte contre l'érosion hydrique au Burkina Faso, Cahier ORSTOM, sér.Pédol. vol. XXII, n°2, 1986, pp.181-195.
- MINISTERE DE L'EAU -1988- Premier programme du Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural, FEER 1, Rapport de synthèse, 135 p. multigr.
- OLIVIER DE SARDAN (J.P.), BOIRAL (P.), LANTERI (J.-F) -1985- Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire, sciences sociales et développement rural, CIFACE-KARTHALA, Paris, 224 p.
- PELLISSIER (P.) -1985- Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire, Des labours de Cluny à la révolution verte, sous la direction de P. Gourou et G. Etienne, Presse Universitaire de France, Paris, 1985, pp. 201-222.
- RIESMAN (P.) -1974- Société et liberté chez les peul djelgôbé de Haute-Volta, essai d'anthropologie introspective, Les Cahiers de l'homme, nouvelle série n°XIV, E.P.H.E-Sorbonne, Paris-Mouton-La Haye, 1974, 261 p.
- SERPANTIE (G.), MARTINELLI (B.) -1987- La confrontation paysans-aménageurs aux Yatenga. Point de vue de l'agronome et de l'ethnologue. Communication au Colloque "Aménagements Hydroagricoles" Montpellier, publié dans Les "Cahiers de la recherche développement" (1987).
- TALLET (B.) -1989- Le CNR face au monde rural : le discours à l'épreuve des faits, Retour au Burkina, Politique Africaine n°33, mars 1989, pp.39-49.